



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOCALK

Version: 8

Date de révision: 26/02/14

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: NOCALK
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: détartrant
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- SIDER**
Z.I. de Chanteloiseau
CS 30024
33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex
Tél. 05 56 89 15 21
1. 4. N°code du produit: 380063
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: C - Corrosif

2. 2. N°CE: Non applicable.

2. 3. Éléments d'étiquetage (R - S):



2. 3. 1. Symbole(s): C - Corrosif

2. 3. 2. Phrase(s) R: 35 Provoque de graves brûlures.

2. 3. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2. 4. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):



Danger

2. 4. 1. Symbole(s): .

2. 4. 2. Mention de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2. 4. 3. Prévention: P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver ????? soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 4. 4. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321 Traitement spécifique
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOCALK

Version: 8

Date de révision: 26/02/14

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 4. 5. Stockage: P405 Garder sous clef.
2. 4. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 5. Information(s) complémentaire(s): Contient du (de la) Passivant d'acide chlorhydrique. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 6. Autres dangers: La solution dans l'eau est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosive.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Formule: 190582
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- acide phosphorique 75 %
- N° Id: 015-011-00-6 - N° CE: 231-633-2 - N° CAS: 7664-38-2 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485924-24
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- R-S : Classification: • C; R 34 •
- SGH : SGH05 - Corr. cut. 1B - Corrosion - Danger - H314
 - Alcool gras ethoxylé
- N° CAS: 157627-86-6
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 22-41
- SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318 - Tox. aq. chron. 3 - H412
- Divers :
NOEC / = >0,1 - <1 mg/l
CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Poissons = >1 - <10 mg/l
CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 72h / Algues = >1 - <10 mg/l
CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Daphnia magna = >1 - <10 mg/l
 - Passivant d'acide chlorhydrique
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S : Symbole(s): C - Phrase(s) R: 10-20/21/22-34-43-52/53
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - SGH06 - Tox. aiguë 3 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H311 - H332 - H331 - Sens. cut. 1 - H317 - SGH05 - Corr. cut. 1B - Corrosion - H314 - Tox. aq. chron. 3 - H412
 - Acide chlorhydrique en solution à 32%
- N° CAS: .7647-01-0 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484862-27
- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10
- R-S : Symbole(s): C - Phrase(s) R: 34-37
- SGH : SGH05 - Corr. mét. 1 - Corrosion - Attention - H290 SGH07 - STOT un. 3 - Point d'exclamation - 3-(H335) - Attention - SGH05 - Corr. cut. 1B - Corrosion - Danger - H314

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOCALK

Version: 8

Date de révision: 26/02/14

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|---|--|
| 4. 2. 1. Inhalation: | irritation des muqueuses. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Provoque de graves brûlures. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Risque de lésions oculaires graves |
| 4. 2. 4. Ingestion: | graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
Ne pas mélanger ce produit avec de l'eau de javel |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
Conserver hors de la portée des enfants. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Conserver à l'abri du gel. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | HYPOCHLORITE DE SODIUM |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Utilisation professionnelle |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOCALK

Version: 8

Date de révision: 26/02/14

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • acide phosphorique 75 % : VME mg/m³ = 1 - VLE mg/m³ = 2

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains: Porter des gants appropriés: gants en Néoprène

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: combinaison de protection complète contre les produits chimiques

8. 2. 4. Protection des yeux: Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: incolore
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Pur à 20°C: 0,3
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: Non applicable.
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): env. 1.06 à 20°C
9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble
9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter: PAS de contact avec les surfaces chaudes.
10. 5. Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec: des substances alcalines
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOCALK

Version: 8

Date de révision: 26/02/14

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	irritation des muqueuses
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Provoque de graves brûlures.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Risque de lésions oculaires graves
11. 2. 4. Ingestion:	graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation
11. 3. Toxicité chronique:	Pas disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)§

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	3264
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. - CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.(contient de l'acide chlorhydrique et phosphorique en solution)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Code TREM-CARD:	80
14. 3. 4. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 5. Code danger:	80
14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales:	C1 274
14. 3. 7. Instructions d'emballage:	P001-IBC02
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOCALK

Version: 8

Date de révision: 26/02/14

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 4. 4. N°FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R34 Provoque des brûlures. R22 Nocif en cas d'ingestion. R41 Risque de lésions oculaires graves. R10 Inflammable. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R37 Irritant pour les voies respiratoires. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H311 Toxique par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H331 Toxique par inhalation. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H290 Peut être corrosif pour les métaux.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Composition suivant le règlement CEE 648/2004: agents de surface non ioniques :<5%
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.



SIDER
www.sider.biz

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOCALK

Version: 8

Date de révision: 26/02/14

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

16. 5. Historique:

- 16. 5. 1. Date de la première édition: 11/02/97
- 16. 5. 2. Date de la révision précédente: 27/04/12
- 16. 5. 3. Date de révision: 26/02/14
- 16. 5. 4. Version: 8
- 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-3-4-11-14-16
- 16. 6. Réalisé par: **SIDER**